

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de la CLE et de la cellule d'animation



SAGE Sioule





Sommaire

Le mot du Président	■	4
Les temps forts 2017	■	5
Le SAGE Sioule	■	6
Les activités de la CLE	■	12
Les activités de la cellule d'animation	■	22
Le SAGE en action	■	24
La communication et la sensibilisation	■	34
Les chiffres 2017	■	36
Les perspectives 2018	■	37
Glossaire	■	39



Le mot du Président

Ce rapport d'activité de l'année 2017 met en évidence les caractéristiques d'un fonctionnement désormais régulier à assurer.

Pour une part, celui-ci s'accomplit parfois sous une tension difficile à gérer, dans le rythme, sinon l'urgence des avis à donner sur les différents projets du territoire, qu'ils soient de portée réglementaire et communiqués par les services d'Etat ou apportés par les Collectivités en matière d'urbanisme, trop souvent après arrêté municipal ou au seuil d'une enquête publique.

Au travail précipité et l'abnégation de l'animatrice se démobilisant d'actions en cours, à la réactivité des membres du bureau sollicités sans délai et en dehors des réunions pourtant régulières, nous préférons, de toute évidence, une meilleure préparation dans la concertation, un effort de communication et un appel anticipé à la participation.

Le temps passé en amont sur un dossier, par l'animatrice ou les membres du bureau, est toujours un gain et l'assurance d'une meilleure connaissance de tous les contextes.

De la part des Collectivités, faire appel aux collaborateurs du SAGE et à l'expertise de son animatrice ou de l'animateur du Contrat Territorial, ne constitue pas, bien au contraire, toute mesure considérée, une contrainte pour nos services.

Les échanges mis en place ne peuvent que contribuer au partage des questions essentielles autour de l'eau, des questions, qui par exemple au travers de l'imposition autoritaire étatique, ou ressentie comme telle, de la GEMAPI, ne trouvent pas chez les élus, en temps coordonné, les réponses adaptées, dans la cadence accélérée et compliquée des transformations territoriales.

La volonté de la CLE est d'abord que le SAGE soit considéré comme un élément d'accompagnement des acteurs du territoire, au service du territoire, dans un fonctionnement reconnu et une présence personnalisée.

Si ces premières obligations administratives sont parfois par trop chronophages, la concentration sur les dossiers de fond et de projet ne doit pas faiblir pour continuer à apporter toute la plus grande connaissance utile et indispensable à la gestion des milieux et de la ressource en eau.

L'étude « Tête de bassin » et le projet de recherche « Caprice », présentés dans ce rapport, ont constitué, pour l'année passée, les axes principaux de conduite du SAGE, non sans difficulté comme évoqué spécifiquement dans les deux cas.

Concernant le dossier « Tête de bassin », face à une présentation du bureau d'études, complète et difficile certes, par une prise de conscience et de position ferme, les membres du Comité de pilotage ont demandé un recadrage des modalités stratégiques et des termes de communication des données à rendre cohérentes avec la démarche territoriale du SAGE et à son partage par le plus grand nombre.

Pour le projet « Caprice », la volonté sans faille des Présidents des deux CLE, Allier Aval et Sioule, a conduit à faire réexaminer toutes les possibilités de financement pour que s'accomplisse, à mon sens, l'étude de connaissance et de prospective la plus importante pour nos territoires, autour de la ressource de la Chaîne des Puys, reconnue stratégique à l'échelle du bassin Loire Bretagne et à réserver prioritairement pour l'alimentation en eau potable de la population.

Dans les deux cas, le début de l'année 2018 aura apporté les éléments de satisfaction attendus et j'espère écrire, dans le prochain rapport, les meilleures informations possibles...

A l'avantage du territoire, de son avenir, de sa population.

Pascal ESTIER,
Président de la CLE



Les temps forts 2017



Etude "tête de bassin"

Caractérisation hydrologique et écologique des têtes de bassin

Définition des orientations et préconisations de gestion spécifiques



Projet de recherche "CAPRICE"

Finalisation du montage technique, administratif et financier du projet

Dépôt des demandes de subventions



3ème Forum des élus

La gestion des milieux aquatiques : visites des travaux réalisés dans le cadre du Contrat Territorial

Echange sur la compétence GEMAPI



Nouvelle plaquette "les plans d'eau"

Publication d'une nouvelle plaquette sur les plans d'eau, leurs impacts et leur réglementation

A découvrir dans la collection « les éclairages du SAGE »

Le SAGE Sioule

La carte d'identité du SAGE Sioule

Le territoire

- ▶ 2 559 km de superficie
- ▶ 2 régions : Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine
- ▶ 3 départements : Puy-de-Dôme, Allier et Creuse
- ▶ 160 communes

L'hydrographie et l'hydrogéologie

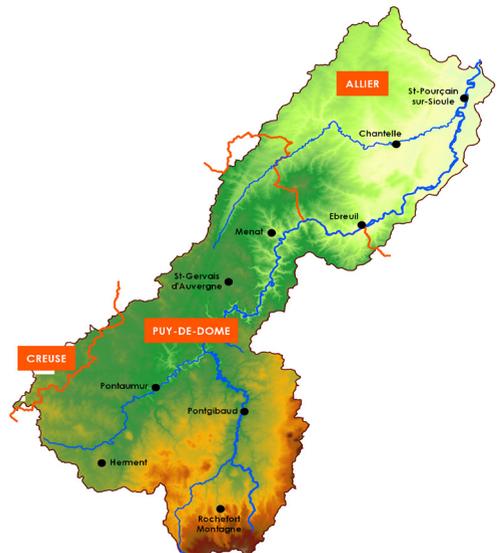
- ▶ La Sioule : 165 km de sa source près du lac de Servières à sa confluence avec l'Allier
- ▶ 37 cours d'eau élémentaires soit 2 052 km
- ▶ 4 principaux affluents : la Miouze, le Sioulet, la Viouze et la Bouble
- ▶ Climat continental soumis à une influence océanique en amont
- ▶ Nappe de la Chaîne des Puys, ressource souterraine fragile et fortement exploitée

Les données socio-économiques

- ▶ 63 000 habitants soit 25 habitants au km²
- ▶ Territoire à dominante agricole (71 %) et forestière ou semi-naturelle (28 %)
- ▶ Activité agricole tournée vers l'élevage bovin en amont et les grandes cultures en aval
- ▶ 3 pôles industriels
- ▶ Activité hydroélectrique développée
- ▶ Activité artisanale bien représentée
- ▶ Activités touristiques liées à l'eau développées (pêche, canoë, baignade...)

Les richesses naturelles

- ▶ 24 ZNIEFF de type 1 et 5 ZNIEFF de type 2
- ▶ 2 ZICO
- ▶ 12 sites Natura 2000
- ▶ 310 km² de zones humides potentielles (12 % du bassin)
- ▶ 1 réserve naturelle régionale
- ▶ 1 réserve biologique intégrale
- ▶ 6 espaces naturels sensibles
- ▶ 13 sites inscrits et 5 sites classés
- ▶ 26 espèces de plantes remarquables
- ▶ 7 espèces piscicoles et astacoïdes remarquables dont l'anguille, le saumon et l'écrevisse à pattes blanches
- ▶ Nombreux insectes et mammifères (loutre, castor, chiroptères)
- ▶ Partie amont du territoire dans le PNR des Volcans d'Auvergne





Les masses d'eau

! *Etat écologique uniquement, (état chimique (pesticides, PCB...) non disponible)*

33 masses d'eau « cours d'eau »

- ▶ **12 masses d'eau en bon ou très bon état** : La Sioule du barrage de Queuille jusqu'à Jenzat, Le Sioulet, La Miouze, La Bouble de sa source jusqu'à Monestier, Le Gelles, Le Veysière, Le Tourdoux, Le Mazaière, Le Coli, Le Cubes, Les Cottariaux, Le Bort
- ▶ **13 masses d'eau en état moyen avec un objectif de bon état en 2021** : La Sioule de sa source jusqu'à Olby, La Bouble de Monestier à la confluence avec la Sioule, *Le Sioulet**, Le Ceyssat, Le Mazaye, *Le Chalamont***, *La Viouze*, *Le Braynant*, *La Faye**, La Cèpe, La Veauce, Le Boulblon, *La Veauvre**
- ▶ **3 masses d'eau en état médiocre avec un objectif de bon état en 2021** : *La Cigogne*, *Le Gaduet*, *Le Douzenan**
- ▶ **5 masses d'eau en état moyen, médiocre ou mauvais état avec un objectif de bon état en 2027** : *La Sioule d'Olby jusqu'au barrage des Fades*, *La Sioule de Jenzat à sa confluence avec l'Allier*, *La Saunade*, *Le Musant*, *Le Tyx*

4 masses d'eau « plans d'eau »

- ▶ **1 masse d'eau en très bon état** : *Lac de Servières*
- ▶ **2 masses d'eau en état médiocre avec un objectif de bon potentiel en 2021** : *Etang de Tyx*, *Etang de Chancelade*
- ▶ **1 masse d'eau en mauvais état avec un objectif de bon potentiel en 2021** : *Complexe des Fades-Besserve*

5 masses d'eau « souterraines »

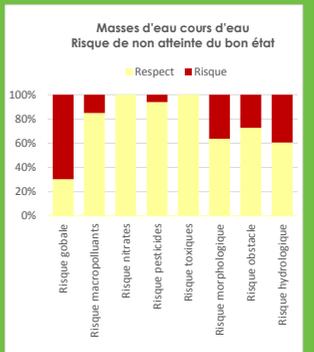
- ▶ **4 masses d'eau en bon état** : Massif central (bassin versant de la Sioule), Sables, argiles et calcaire du Tertiaire de la plaine de la Limagne, Chaîne des Puys, Massif du Mont-Dore (bassin versant de la Loire)
- ▶ **1 masse d'eau en état médiocre avec un objectif de bon état en 2027** : Alluvions Allier aval



Évolution de l'état des masses d'eau entre 2011 et 2013

- ▶ *2 masses d'eau se sont améliorées (en bleu)*
- ▶ *10 masses d'eau se sont dégradées (en orange, dont 5 liés au passage d'un état simulé à un état mesuré *)*
- ▶ *5 masses d'eau avec nouveau report de délai d'atteinte du bon état (en italique)*

Source : AELB, 2016 (données de 2013)



L'historique

Pourquoi un SAGE sur le bassin de la Sioule ?

Le bassin versant de la Sioule possède des ressources en eaux et un patrimoine écologique de première importance pour le bassin de la Loire qui reste cependant très fragile et nécessite une grande attention. **Le SDAGE Loire Bretagne de 1996 a de ce fait inscrit le bassin de la Sioule comme territoire prioritaire pour l'élaboration d'un SAGE.**

Conscients de ces richesses, les acteurs du territoire ont souhaité préserver leur patrimoine naturel, mais aussi lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau en signant un **Contrat de Rivière pour 5 ans en 1989.**

Un certain désaccord subsiste entre les différents acteurs concernant la gestion des grands aménagements hydroélectriques. La majorité des conflits d'usage tourne autour de la gestion des retenues de Fades-Besserve et de Queuille :

- ▶ la rupture de la continuité écologique
- ▶ le partage de la ressource en eau
- ▶ le fonctionnement en écluse des ouvrages
- ▶ la gestion des sédiments contaminés
- ▶ l'eutrophisation des eaux des retenues
- ▶ le rôle des barrages dans la gestion des crues

Aussi, il est apparu que les zones humides des têtes de bassin versant n'étaient pas suffisamment prises en compte et qu'il fallait se préoccuper de la préservation de la ressource en eau de la Chaîne des Puys. Cette ressource fragile et de plus en plus sollicitée est une richesse reconnue dans le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 en raison de sa classification en « nappes à réserver dans le futur pour l'alimentation en eau potable » (NAEP).

Très vite, le SAGE est apparu comme l'outil le plus pertinent à l'établissement d'un dialogue entre les différents acteurs permettant de dépasser certaines oppositions et de mettre en place une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Sioule. Après 7 années de travail et une soixantaine de réunions impliquant plus de 200 personnes, le SAGE Sioule a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 5 février 2014.





Les enjeux du SAGE

Le SAGE Sioule : 5 enjeux, 13 objectifs, 41 dispositions et 4 règles

Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides	Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux	Préserver et améliorer la quantité des eaux	Protéger les populations contre les risques d'inondation	Partager et mettre en œuvre le SAGE
Préserver et restaurer la continuité écologique	Améliorer la connaissance pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	Organiser la gestion des prélèvements	Réduire la vulnérabilité aux inondations	Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel / assurer la coordination
Limitier les impacts des plans d'eau	Réduire les pollutions en nitrates et pesticides	Réaliser des économies d'eau		Organiser la communication et la pédagogie autour du SAGE
Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacité d'accueil	Réduire les pollutions en phosphore			
Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides				
Améliorer la connaissance et la préservation du bocage				

En l'absence d'une politique locale de l'eau, les enjeux du territoire seraient pour certains non satisfaits ou partiellement satisfaits dans les années à venir. L'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le SDAGE en réponse à la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est à la base de la démarche du SAGE Sioule.

Pour répondre aux problématiques du territoire et satisfaire les exigences de la DCE, la CLE s'est attachée à mettre en place une politique d'actions ambitieuse. Elle a porté ses réflexions sur les masses d'eau définies comme stratégiques, où l'atteinte des objectifs DCE nécessite un effort particulier des acteurs locaux (Bouble, Boublon, Sioule aval...).

La CLE a retenu comme axe fort la préservation et la restauration de la morphologie des cours d'eau en considérant que cet enjeu contribuerait également à l'atteinte des autres objectifs fixés (qualité, quantité des eaux, milieux aquatiques).



L'organisation

La CLE, son Bureau et ses commissions

Le SAGE est piloté par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. C'est un lieu privilégié de concertation, de débats, de mobilisation et de prises de décisions. Sa composition illustre la diversité des acteurs concernés par le SAGE Sioule : la moitié d'élus, ¼ de représentants des usagers, ¼ de représentants de l'État. **Elle est présidée par Pascal ESTIER, conseiller municipal des Ancizes-Comps.**

En 2017, suite aux nouvelles dispositions des schémas de coopération intercommunale, une mise à jour de la composition de la CLE a été nécessaire sans pour autant en modifier les membres (AP du 30 juin 2017).

La composition de la CLE est renouvelée intégralement tous les 6 ans. Initialement mise en place par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005, le mandat des membres est arrivé à échéance.

La nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2018. A cette occasion, un travail a été menée en amont afin d'améliorer la représentativité de chaque collège. **La CLE se compose désormais de 56 membres contre 62 initialement.** Les modifications portent sur :

- ▶ Collège des élus : **Philippe COULON (CA Riom Limagne et Volcans), Michelle PARIS (Mairie de Chouvigny), Gérard LAPLANCHE (SIVOM Sioule et Bouble), Aymeric BONNIER (PNR Volcans d'Auvergne) et Jocelyne BOUQUET (EP Loire)** sont nouvellement désignés en remplacement de M Mohand HAMOUMOU, Gérard BOISSONNET, Bernard DANIEL, Véronique VAURILLON et Jean-Claude MAIRAL.

- ▶ Collège des usagers : l'intégration des **offices de tourisme des Combrailles et du Pays Saint-Pourcinois** en remplacement de l'UNAT et du Comité départemental du Tourisme 03 ainsi que la mise à jour des noms des structures déjà membres.
- ▶ Collège de l'Etat : simplification des organismes membres en supprimant les doublons.

Pour mettre en œuvre le SAGE, la CLE s'appuie sur son **Bureau composé de 16 membres, dont Gérard LAPLANCHE a nouvellement intégré en remplacement de Véronique POUZADOUX.**

La CLE dispose également de **2 commissions techniques** : « **préservation des ressources en eau** » et « **aménagement, gestion et valorisation des milieux** ». Les travaux menés dans le cadre des commissions thématiques permettent d'apporter à la CLE tous les éléments nécessaires à la prise de décisions.

Les commissions techniques associent l'ensemble des acteurs à la réflexion, y compris les acteurs extérieurs à la CLE (acteurs économiques, associatifs et administratifs du bassin versant, qu'ils soient élus, techniciens ou bénévoles). L'objectif est d'enrichir les discussions et de prendre en compte tous les points de vue.

En complément, une **commission inter-SAGE** facilite une gestion équilibrée des ressources en eaux souterraines de la Chaîne des Puys communes aux territoires des SAGE Sioule et Allier Aval (NAEP). Elle se compose de 16 membres issues des 2 CLE.



La cellule d'animation

En 2017, la cellule d'animation du SAGE Sioule était composée de 2 postes basés à Ebreuil :

- ▶ Céline BOISSON, **animatrice** à 80%, chargée d'animer la CLE et de faciliter la phase de mise en œuvre du SAGE. Maïna LE BAGOUSSE a remplacé Céline BOISSON pendant son congé maternité jusqu'au 31 août 2017.
- ▶ Murielle LOTTE, **assistante** à hauteur de 25 % d'un équivalent temps plein, chargée de la gestion du courrier et des bases de données administratives, et d'appuyer l'animatrice dans l'organisation et l'accueil des réunions

La cellule d'animation est encadrée par Laurent BOISGARD, chef du service Aménagement et Gestion des Eaux à l'Établissement public Loire. Elle est également appuyée par les nombreux services dont dispose l'Établissement (SIG, communication, marché public...).

Le portage du SAGE

Durant toute sa phase d'élaboration, le SAGE a été porté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC).

Suite à la promulgation de la Loi Grenelle 2, le contexte réglementaire ne permet plus au SMAD des Combrailles de porter le SAGE dans sa phase de mise en œuvre. En effet, le territoire de compétence du SMAD des Combrailles ne couvre que partiellement le territoire du SAGE Sioule. Depuis 2013, l'Établissement Public Loire assure le portage du SAGE Sioule.

Le siège de l'EP Loire étant à Orléans et dans l'intérêt du territoire, la cellule d'animation est accueillie à Ebreuil dans les locaux de la Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne tout comme l'animateur du Contrat Territorial Sioule.



Les missions de l'animatrice

Faire vivre le SAGE

- > Organiser et animer les réunions de la CLE, de son Bureau et de ses commissions
- > Coordonner et/ou suivre les opérations réalisées sur le territoire du SAGE
- > Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions
- > Réaliser des documents et des outils pédagogiques de sensibilisation et de communication
- > Suivre administrativement et financièrement la procédure

Vérifier la compatibilité/conformité des projets avec le SAGE

- > Préparer et rédiger les avis de la CLE
- > Suivre les politiques territoriales qui doivent être compatibles avec le SAGE

Evaluer le SAGE

- > Rédiger les rapports d'activité de la CLE
- > Evaluer les actions réalisées via le tableau de bord du SAGE

Autres

- > Participer au bon fonctionnement du service Aménagement et Gestion des Eaux de l'EP Loire
- > Représenter ponctuellement l'EP Loire sur le bassin de la Sioule

Les activités de la CLE

Les réunions

Durant l'année 2017, 11 réunions ont eu lieu :

- ▶ 1 réunion de la CLE
- ▶ 5 réunions du Bureau
- ▶ 5 réunions du Comité de pilotage de l'étude Têtes de Bassin Versant (voir suivi de l'étude)

Le Bureau du 19 janvier 2017

Le Bureau s'est réuni à Ébreuil. L'ordre du jour était le suivant :

- ▶ Avis sur le projet autoroutier du Nœud de Montmarault
- ▶ Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Angel
- ▶ Point sur l'étude Têtes de bassin versant
- ▶ Date du prochain COPIL TBV
- ▶ Point sur le projet Chaîne des Puys
- ▶ Questions diverses

Dans le cadre de la mise en 2x2 voies de la RCEA entre Montmarault et Digoin, le projet autoroutier du noeud A71/RN79 porté par la DREAL a reçu un avis favorable avec 1 recommandation portant sur la compensation des zones humides impactées.

Le projet de PLU de la Commune de Saint-Angel a été étudié par le Bureau. N'intégrant pas les résultats d'inventaire de terrain des zones humides mais seulement la carte de prélocalisation du SAGE, le Bureau émet un avis favorable avec 2 recommandations portant sur la cartographie des zones humides et sa transcription réglementaire. Le Bureau regrette que la CLE n'a pas été associée en amont.

L'étude Tête de bassin suit sont cours. Le bureau d'étude SCE poursuit la phase de caractérisation hydrologique et écologique.

Après le refus de financement de l'Agence de l'Eau, les modalités de portage du projet de recherche sont remise en question. Des discussions sont en cours pour envisager un co-portage EP Loire et universités. Les présidents des CLE Sioule et Allier aval font preuve d'une détermination sans faille pour faire aboutir ce projet.

Le Bureau du 6 avril 2017

Le Bureau s'est réuni à Ebreuil pour examiner les dossiers suivants :

- ▶ Avis sur le PLU des Ancizes-Comps
- ▶ Avis sur l'avenant du Contrat Territorial Sioule
- ▶ Avis sur la vidange du plan d'eau de Lisseuil
- ▶ Point sur le projet Chaîne des Puys
- ▶ Validation de la méthodologie de la phase 2 de l'étude tête de bassin
- ▶ Validation du rapport d'activité 2016
- ▶ Organisation du Forum des élus
- ▶ Questions diverses

La commune des Ancizes a globalement écarté les zones humides des surfaces constructibles sauf sur la zone d'activité. Un avis réservé a donc été émis pour cet aspect.

Le contrat territorial Sioule 2014-2018 est arrivé à mi-parcours. Des ajustements ont été opérés (modification de la structure porteuse et mise à jour des maîtres d'ouvrage). Plus de 1,6 millions de travaux supplémentaires (entretien de la végétation sur la Sioule, pose de



clotures et d'abreuvoirs, effacement d'étangs, assainissement de Youx et Vitrac, animations zones humides et agricole...) ont été intégrés portant ainsi le montant du Contrat à 7,6 million d'euros. Le Bureau a émit un avis favorable mais souhaite qu'une réflexion sur le renforcement du personnel soit menée.

Le plan d'eau de Lisseuil présente un risque pour la sécurité publique. Sa vidange est donc nécessaire et reçoit un avis favorable du Bureau.

Egalement, la caractérisation des têtes de bassin a été recentrée sur l'état des masses d'eau pour être plus cohérente avec les objectifs du SDAGE.

Cette année, le forum des élus se déroulera sur une journée complète et sera l'occasion de présenter aux élus les travaux effectués dans le cadre du contrat territorial.

Le Bureau du 1er juin 2017

Le Bureau s'est réuni à Ebreuil avec pour ordre du jour :

- ▶ **Avis sur le PLU de St-Rémy-de-Blot**
- ▶ **Avis sur le PLU de Naves**
- ▶ **Avis sur les inventaires zones humides du SMADC**
- ▶ **Préparation du Forum des élus**
- ▶ **Point sur le projet Chaîne des Puy**
- ▶ **Déménagement de la cellule d'animation**
- ▶ **Présentation du stage sur le tableau de bord du SAGE**
- ▶ **Questions diverses**



Les activités de la CLE

Les réunions

Le Bureau de la CLE a émit des avis favorables aux PLU de St-Rémy-de-Blot et de Naves. Les zones humides sont protégées de l'urbanisation et la trame bocagère préservée. Toutefois, des compléments sont à apporter concernant les infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur la commune de Naves.

En 2016, le SMADC a poursuivi les inventaires des zones humides réelles sur 21 communes conformément aux modalités d'inventaire définies par la CLE. Ils sont validés à l'unanimité.

Finalement, l'analyse du portage du projet CAPRICE (Chaîne des Puy) a montré que les Universités sont bien les porteurs les plus appropriés. Les possibilités de financement par le FEDER sont étudiées y compris sans participation de l'Agence de l'Eau.

L'élaboration d'un tableau de bord de suivi du SAGE est indispensable. Si des indicateurs ont été défini, il reste à les mettre en forme et surtout à les analysés. L'EP Loire propose une trame de base homogène pour tous les SAGE qu'il porte. Le travail présenté par Antoine CHEVALIER, stagiaire, constitue une base de travail qui méritera d'être approfondi ultérieurement.

Suite à la fusion des communautés de communes, l'animation du Contrat Territorial est portée désormais par la communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne. Il est prévu de déménager dans leurs locaux toujours situés à Ebreuil.

Le Bureau du 14 septembre 2017

Le Bureau s'est réuni à Ebreuil pour aborder les points suivants :

- ▶ **Avis sur le renouvellement d'autorisation du plan d'eau «les Marins» à Lapeyrouse**
- ▶ **Préparation du rendez-vous de l'eau**
- ▶ **Questions diverses / informations**

L'autorisation du plan d'eau communal «les Marins» situé à Lapeyrouse est caduc. Après examen du dossier, le Bureau émet un avis défavorable pour non conformité avec le SAGE. Les justifications apportées pour une non mise en dérivation du plan d'eau sont jugées non pertinentes et insuffisamment étayées.

Suite au retour de congé parental de l'animatrice, le calendrier du dernier trimestre 2017 ne permettra pas de réaliser un rendez-vous de l'eau cette année.

La CLE du 5 octobre 2017

La CLE s'est réuni à Vicq avec pour ordre du jour :

- ▶ **Validation du programme 2018**
- ▶ **Avis sur le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne**
- ▶ **Avis sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) Loire-Bretagne**
- ▶ **Point d'information sur l'étude têtes de bassin**
- ▶ **Point d'information sur les avis rendus par le Bureau**



- ▶ **Point d'information sur le renouvellement de la CLE**
- ▶ **Questions diverses**

La CLE, après avoir étudié de manière approfondi le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne, a rempli le questionnaire. Il en est de même concernant le projet de SOCLE où la CLE n'a pas de remarque allant à l'encontre des préconisations proposées.

Le mandat des membres de la CLE arrive à échéance début décembre. Les consultations des assemblées ont été lancées en fin d'été. A cette occasion, il est prévu de revoir l'attribution des sièges des membres constamment absents.

A l'occasion de cette réunion, un bref bilan des actions engagées en 2017 et le programme 2018 ont été présentés tout comme les 10 avis rendus par le Bureau.

Les résultats de la phase de caractérisation et de priorisation de l'étude tête de bassin sont présentés à la CLE. La définition des objectifs et des préconisations de gestion est en cours mais à ce jour ne donne pas entière satisfaction. Le travail est donc à poursuivre.

Le Bureau du 8 décembre 2017

Le Bureau s'est réuni à Ebreuil pour étudier un seul point à l'ordre du jour : le **projet de microcentrale sur Jenzat**. L'exploitation de la force de l'eau s'effectuerait au fil de l'eau sans tronçon court-circuité. Le projet participera à restaurer la continuité écologique grâce à la mise en place d'un dispositif de franchissement couplé avec une station de comptage piscicole. Un avis favorable avec 7 recommandations a été formulé.



La CLE du 5 octobre 2017

Présents : 20

Représentés : 6

Votants : 26 / 62 (quorum non atteint)

- > **Délibération n°2017-01** : Adoption de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 5 octobre 2017
- > **Délibération n°2017-02** : Validation du compte rendu de la réunion de la CLE du 24 novembre 2016
- > **Délibération n°2017-03** : Programmation et budget 2018
- > **Délibération n°2017-04** : Avis sur le plan d'adaptation au changement climatique Loire-Bretagne
- > **Délibération n°2017-05** : Avis sur le projet de SOCLE Loire-Bretagne

Les activités de la CLE

Les avis

Le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne

Les projections du changement climatique sur le bassin Loire-Bretagne laissent envisager de nombreuses modifications sur le cycle de l'eau dès le milieu du siècle et plus encore à la fin du siècle : évolution de la répartition des pluies dans le temps et l'espace, augmentation de la fréquence des événements violents comme les fortes pluies en hiver, réduction des débits des rivières en certaines saisons, aggravation locale des étiages, augmentation de la température de l'air et de l'eau, élévation du niveau de la mer...

Il est indispensable d'adapter la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques. Cela demande de **raisonner globalement**. C'est pourquoi, en novembre 2015, le comité de bassin Loire-Bretagne a initié son projet de plan d'adaptation au changement climatique.

La CLE partage les principes et les objectifs du plan d'adaptation et ses enjeux qui dépassent largement le territoire du SAGE Sioule. Les membres de la CLE ont notamment souligné que, **pour gagner en lisibilité, les secteurs prioritaires** où il est urgent d'intervenir (notamment la NAEP de la Chaîne des Puys) **et les indicateurs de suivi** du plan pour faciliter son évaluation et sa mise à jour à moyen terme **doivent être précisés**. Également, de **nouveaux enjeux ont été identifiés** comme la préservation des espèces piscicoles migratrices, le maintien des activités liées à l'eau. La CLE souligne entre autre la nécessité de préserver/restaurer les têtes de bassin comme élément régulateur du changement climatique, source de biodiversité.



Le plan d'adaptation au changement climatique Loire-Bretagne

Ce plan a pour mission de concevoir un panel d'actions d'anticipation aux changements, à moyen et long terme. Il est construit autour de 5 enjeux et différentes propositions d'actions qui seront complétées au fur et à mesure des avancées :

Qualité des eaux

- > Limiter l'augmentation de la température de l'eau
- > Limiter les pollutions ponctuelles
- > Limiter la pression polluante diffuse
- > Améliorer et diffuser la connaissance

Milieux aquatiques

- > Rétablir, maintenir ou améliorer l'hydraulique fonctionnelle et la qualité des cours d'eau
- > Maîtriser l'étalement péri-urbain et la gestion de l'eau en ville et dans les activités humaines
- > Améliorer et diffuser la connaissance

Quantité

- > Développer la gestion intégrée de la ressource
- > Réduire la dépendance à l'eau des activités industrielles
- > Optimiser la gestion de l'eau potable
- > Optimiser l'utilisation de l'eau en agriculture
- > Penser la réutilisation de la ressource dans sa globalité
- > Améliorer et diffuser la connaissance

Inondations et submersion marine

- > Accélérer la mise en œuvre des politiques
- > Gérer autrement les zones inondables dont les espaces côtiers
- > Améliorer et diffuser la connaissance

Gouvernance

- > Mobiliser davantage les leviers réglementaires et économiques
- > Améliorer et diffuser la connaissance



La Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau du bassin Loire-Bretagne

Les réformes territoriales issues de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (**NOTRe**) et de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (**MAPTAM**) demandent aux collectivités de conduire des restructurations importantes dans des délais courts sur l'ensemble des champs de leurs compétences. Ces évolutions portent en particulier sur les compétences locales de l'eau, avec l'entrée en vigueur de la **compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) en 2018, ainsi que la mutualisation des compétences « eau potable et assainissement » à l'échelon intercommunal au plus tard en 2020.**

Pour accompagner ces réformes, sous la responsabilité des préfets coordonnateurs de bassin, la réalisation d'une stratégie des compétences locales de l'eau (SOCLE) a été conduite à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et sera annexée au SDAGE. Elle n'a **pas de portée réglementaire.**

La CLE souligne que l'exercice des compétences liées à l'eau et aux milieux aquatiques devra assurer une solidarité amont/aval et urbain/rural. Même si la cohérence hydrographique doit être recherchée, à court terme, l'organisation mise en place sur le bassin de la Sioule fonctionne et à vocation à perdurer à moyen terme.

Le projet autoroutier du Nœud de Montmarault

Dans un contexte de croissance du trafic, notamment des poids lourds, entre l'A714 (Montluçon) et la RN 79 (Digoin), les aménagements projetés visent à sécuriser le diffuseur actuel de Montmarault soumis à des problématiques de congestions et d'accidentologie.

Le projet d'aménagement retenu comprend la réalisation du raccordement entre l'A71 et la RN79 (RCEA) dans les deux sens, ainsi que la mise en 2x2 voies de la RN79 depuis ce raccordement jusqu'au créneau de dépassement de la Brunatière.

Les dispositifs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales devraient permettre de limiter les pollutions des milieux aquatiques. La continuité sédimentaire et piscicole du Suchet sera restaurée. Toutefois, il est seulement prévue de compenser les 2 150 m² de zones humides fonctionnelles alors que le projet en impacte 8 550 m² au total.

Un avis favorable est émit au projet avec une recommandation : compenser la totalité des surfaces humides impactées.



Les activités de la CLE

Les avis

La demande de prélèvement en eau pour l'irrigation dans le Puy-de-Dôme

La chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme s'est portée mandataire depuis de nombreuses années dans le but de centraliser les demandes et de proposer un dossier unique d'autorisation de prélèvement pour l'irrigation.

Sur le bassin de la Sioule, seulement 2 points de prélèvements font l'objet chaque année d'une demande d'autorisation.

Considérant que les prélèvements sur le Tyx en période de juin/juillet ne devrait pas être problématique, le Bureau émet un avis favorable avec 5 recommandations :

- ▶ Affiner la répartition des ressources en faisant ressortir le bassin de la Sioule
- ▶ Préciser les impacts sur les milieux aquatiques et sur les autres usages
- ▶ Respecter les autorisations de prélèvement accordées
- ▶ Préciser les volumes maximums prélevés et pas seulement les débits

13 avis formulés en 2016

La régularisation et le renouvellement d'autorisation des étangs

De nombreux sous-bassins de la Sioule présentent des dégradations importantes de leur état en raison notamment d'une forte densité de plans d'eau. Ainsi la création de nouveaux étangs est interdite sur une bonne partie du territoire (article 2 du règlement du SAGE). Le renouvellement d'autorisation de plans d'eau sur cours d'eau est conditionné à la mise en dérivation du plan d'eau par la recréation d'un cours d'eau de contournement et à la mise en place d'une prise d'eau assurant un prélèvement limité au strict nécessaire (article 1 du règlement du SAGE).

Afin de faciliter la délivrance des avis et de respecter un traitement équitable des projets, la CLE s'est dotée d'une doctrine « étang » qui respecte les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne.

Cette année, le bureau a examiné 2 dossiers.

Pour le plan d'eau de Lisseuil, plutôt que de régulariser sa situation (plan d'eau illégal), le propriétaire a souhaité l'effacer. Un avis favorable est donné. Les travaux ont été réalisés depuis.

Pour le plan d'eau communal de Lapeyrouse, la bureau de la CLE a émit pour la première fois un avis défavorable pour cause de non conformité au règlement du SAGE. Le maintien du plan d'eau communal de Lapeyrouse a certe un intérêt collectif mais les justifications apportées pour une non mise en dérivation sont jugées insuffisantes. Une étude de faisabilité approfondie est demandée pour pouvoir statuer.



Le projet de microcentrale au barrage de Salles à Jenzat

Un projet d'aménagement hydro-électrique au droit du seuil de Salles prévoit la mise en place d'une vis d'archimède au fil de l'eau, le curage de l'atterrissement et le confortement de la berge en enrochement en sortie de vis. Aucun tronçon de rivière ne sera court-circuité.

Par ailleurs, au titre des mesures correctives et compensatoires, la continuité écologique sera améliorée grâce à la mise en place d'une passe à poissons en rive droite et d'un clapet de décharge pour le transport sédimentaire. Il est également envisagé de construire une station de comptage afin de suivre les effectifs et l'état des poissons migrateurs (saumon, lamproie marine, anguille, ...).

Le bureau de la CLE émet un avis favorable au projet en considérant que la situation actuelle sera améliorée. Il recommande toutefois de :

- ▶ Restreindre la durée d'autorisation à 30 ans.
- ▶ Prendre en compte l'activité canoë dans le cadre du projet.
- ▶ Prescrire un débit d'alimentation de 1 m³/s dans la passe à poissons.
- ▶ Maintenir ouvert le clapet de décharge sur une période suffisante et à minima une fois par an, lors de débits permettant la remobilisation des sédiments en amont du seuil.
- ▶ Veillez à ce que les travaux n'impactent pas la migration piscicole 2018-2019 en garantissant l'accessibilité de l'actuelle passe à poissons en tout temps.
- ▶ Réutiliser localement les blocs de la partie du seuil qui sera démoli pour la protection de berge ou pour de la diversification des écoulements dans la mesure du possible.
- ▶ Prendre des dispositions particulières pour l'évacuation et le confinement des produits de terrassement (terre et sédiments) contaminés par les renouées ; Indiquer leur destination.



La Sioule : rivière à Saumon

La Sioule représente 25% du potentiel de production en juvéniles de saumon du bassin de l'Allier avec 95 km de rivière accessible sans des conditions hydrauliques favorables. 90% du potentiel de reproduction est localisé entre le moulin de Neuvial à Jenzat et le barrage de Queuille. L'étude de LOGRAMI (2008) indique que le stock présent sur la Sioule chaque année varie entre 30 et 70 géniteurs. Ce niveau d'effectifs représente seulement 25% de la capacité d'accueil des frayères de la Sioule.

Le parcours est marqué par une vingtaine d'obstacles dont 8 microcentrales parmi les 10 premiers ouvrages. Malgré l'effort d'équipement réalisé dans les années 1990, la qualité migratoire de l'axe n'est pas satisfaisante et certains obstacles restent très difficilement franchissables en particulier à l'entrée de l'axe. Egalement, la dévalaison de saumoneaux est perturbée au niveau de certaines prises d'eau.

Depuis, des travaux de mise en conformité ont été réalisés à moulin Brelan, moulin la Ville (les 2 ouvrages les plus en aval et les plus problématique), d'autres sont en cours (moulin de Champagne). Pour les autres, des projets sont en cours d'étude pour un équipement courant 2018 (moulin de Neuvial) ou avant 2022.

Les activités de la CLE

Les avis

Les Plans Locaux d'Urbanisme de Naves, de St-Angel, des Ancizes-Comps et de St-Rémy-de-Blot

Quatre communes ont soumis leur projet de PLU à la CLE. L'analyse porte principalement sur les systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseaux) et d'eau potable (réseau, disponibilité et qualité de la ressource), les modalités de gestion des eaux pluviales, ainsi que l'intégration des zones humides, des haies et des ripisylves dans les documents d'urbanisme. En effet, cette dernière thématique fait l'objet d'une disposition spécifique du PAGD.

Afin de faciliter l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme, le SMAD des Combrailles réalise des inventaires de terrain sur son territoire.

Les 4 projets de PLU ont reçu un avis favorable. Des recommandations particulières ont été émises :

- ▶ **St-Angel : intégrer l'inventaire des zones humides du SMAD et retirer les éventuelles zones humides de la zone constructible.**
- ▶ **Naves : détailler les infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales dans le rapport de présentation.**

Pour la commune des Ancizes, une réserve visant le retrait des zones humides du zonage constructible a été formulée.

L'avenant du Contrat Territorial Sioule

Le CT Sioule et affluents a été signé le 21 mai 2014 par 16 Maîtres d'ouvrages et se structure en 3 parties :

- ▶ Volet A : restauration des milieux aquatiques,
- ▶ Volet B : Lutte contre les pollutions diffuses,
- ▶ Volet C : Animation, communication et suivi.

Cet avenant est l'occasion de mettre à jour l'identité de la structure porteuse et des maîtres d'ouvrage suite à la modification des communautés de commune. Il propose la modification ou la prolongation d'actions existantes, l'intégration de nouveaux maîtres d'ouvrages et la modification du plan de financement prévisionnel.

Une enveloppe de 1,6 millions d'euros vient gonfler le budget initial, le portant ainsi à 7,6 millions d'euros.

Le Bureau souligne avec intérêt la prise en compte de ses recommandations (cf avis sur CT de 2013). La problématique agricole insuffisamment prise en compte initialement le sera désormais grâce à l'intégration d'une animation agricole sur les bassins du Braynant et du Cubes portée par la Chambre d'agriculture 63.

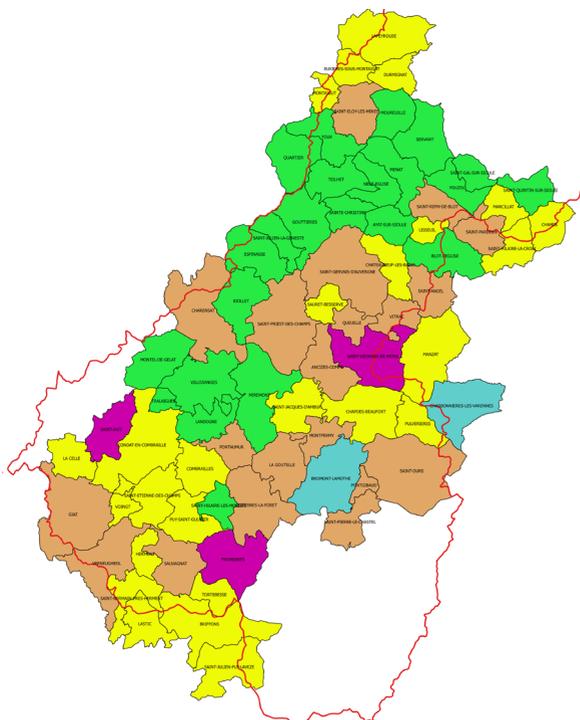
Un avis favorable est émis. Le Bureau recommande toutefois d'engager une réflexion sur les moyens humains à allouer à la mise en place d'action de restauration.



La validation des cartographies et des inventaires zones humides du Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Combrailles (SMADC)

Le SMADC a entrepris la réalisation d'inventaires des zones humides sur son territoire, conformément à la méthodologie établie par la délibération du 8 janvier 2015 de la CLE du SAGE, et décrite dans les « Modalités d'inventaire des zones humides sur le bassin de la Sioule ». Les retours des acteurs du territoire sont très positifs sur cette mission. Grâce à la mobilisation des élus et des représentants des communes, ainsi qu'au travail des deux animatrices Zones humides, 7 communes ont pu être inventoriées en 2015 et 21 en 2016.

Le Bureau de la CLE a validé les cartographies des zones humides des 16 communes suivantes : **Cisternes-le-Forêt, Giat, la Goutelle, Les Ancizes-Comps, Pontamur, Pontgibaud, Queuille, Saint-Angel, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Pardoux, Saint-Priest-des-Champs, Saint-Rémy-de-Blot, Sauvagnat-près-Herment, Saint-Eloy-les-Mines, Verneugheol, et Vitrac.**



La carte ci-dessous illustre l'état d'avancement des inventaires sur le territoire du SMADC.

- ▶ orange : communes inventoriées en 2015 ou 2016 - inventaire validé en CLE
- ▶ jaune : communes inventoriées en 2016 ou 2017 - inventaire non validé en CLE
- ▶ violet : communes inventoriées en 2016 ou 2017 - non validé en conseil municipal
- ▶ Vert : inventaires prévus en 2018



Les activités de la cellule d'animation

En plus de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, l'animatrice du SAGE organise, coordonne ou participe à de nombreuses réunions ou rencontres dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

En amont des prises de décision, l'animatrice, ou sa remplaçante, ont organisé ou co-organisé en 2017 :

- ▶ **5 réunions du comité de pilotage de l'étude « Tête de bassin »** pour suivre l'avancée de l'étude et valider les propositions du bureau d'étude à chacune des phases.
- ▶ **De très nombreux échanges avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'université Clermont Auvergne, l'unité de recherche de l'École des Mines de Saint-Étienne et le laboratoire Magma et Volcans** afin de concrétiser le projet de recherche « CAPRICE » sur la Chaîne des Puys pour lequel les réflexions ont été engagées début 2014 (en partenariat avec la cellule d'animation du SAGE Allier Aval).

Le suivi des projets en cours sur le bassin est primordial afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux de la gestion intégrée de l'eau le plus en amont possible de leurs décisions et de faciliter ainsi la mise en œuvre du SAGE. Cette année, l'animatrice du SAGE et/ou le Président de la CLE ont participé à **31 réunions techniques et 7 réunions d'échange**.

Ces réunions d'échange participent à la mise en réseau des SAGE, des contrats territoriaux et des experts en mutualisant les travaux et méthodologies relatifs aux études (zones humides, continuité écologique, têtes de bassins versants...) et aux actions de communication (site internet, guide...).

L'animatrice a également assisté à 29 réunions organisées par des instances partenaires (service de l'Etat, association, acteur socioprofessionnel, chambre consulaire ...) et participé à 3 journées d'information sur les zones humides (FMA - Limoges), la photométrie en cours d'eau (ARRA² - Châteauneuf-les-Bains) et l'eau et les paysages (CD03/DDT03 – St-Pourçain-sur-Sioule).

Globalement, l'animation des réunions, le suivi des opérations en cours sur le territoire et la communication occupe les 2/3 du temps de travail de l'animatrice. D'année en année, la préparation des avis de la CLE et le suivi des politiques qui doivent être compatibles avec le SAGE occupent de plus en plus de temps, environ 20%.

Cette année, la reprise à temps partiel de l'animatrice (80%) a nécessité de revoir les priorités d'action et ainsi de se concentrer sur le suivi de l'étude tête de bassin, le montage financier et administratif du projet CAPRICE et la préparation des avis de la CLE.



OPÉRATION	PORTEUR	OBJET	LIEN AVEC LE SAGE
SDAGE Loire Bretagne - indicateurs	AELB	Groupe de travail	Transversal
Changement climatique	EP Loire	1 réunion de travail et 1 réunion d'information	Transversal
Plan Local d'Urbanisme	Commune d'Ebreuil	2 comités de pilotage	Transversal
Plan Local d'Urbanisme	Commune de Queuille	Comité de pilotage	Transversal
Suivi écologique de Queuille	EDF	Comité de pilotage	D 1.1.6
Plans d'eau	DDT 63	4 visites de terrain	D 1.2.1
Contrat territorial Sioule	SMAT - CC St-Pourçin Sioule Limagne	2 comités de pilotage et 1 visite de chantier	D 1.3.1
Continuité écologique du ruisseau de Cubes	Usine - SOMIVAL	Comité de pilotage	D 1.3.1
Espèces exotiques envahissantes	GRAPPE	Réunion d'information	D 1.3.3
Inventaire des zones humides	SMAD	1 réunion de travail	D 1.4.1
Inventaire des zones humides	Commune de Pulvérières	Comité de pilotage	D 1.4.1
Réaménagement du site minier Roure-Les Rosiers	DREAL	Comité de pilotage	D 2.1.1
Plan agroenvironnemental et Climatique (PAEC) Sioule en Combrailles	SMADC et Chambre d'Agriculture 63	Comité de pilotage	D 1.4.1 / D 1.5.1 / D 2.3.6
GEMAPI	DDT 03	Réunion d'information	D 5.1.2
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Comité de pilotage	/
Plan de contrôle	MISEN 63	Réunion d'information	/
Plan Régional Auvergne Sonneur	DREAL	Comité de pilotage	/
Natura 2000 : gorges de la Sioule	CEN Auvergne	1 comités de pilotage	/
Cartographie des cours d'eau	DDT 63	3 comités de pilotage et 1 visite de terrain	/
Répeuplement de saumon	EP Loire	2 jours de vérification des opérations de déversement	/

THÉMATIQUE	OBJET	INITIATEUR	LIEN AVEC LE SAGE
Continuité écologique	Réunion du groupe de travail départemental	DDT 63	Objectif 1.1
Eau et Paysage	Journée d'échange	DDT 03 / CD 03	Enjeu 1
Atelier Zones humides	Journée d'échange	FMA	Objectif 1.4
Transversale	7 ^{ème} Conférence des Présidents de CLE	EP Loire	/
Transversale	1 rencontre des animateurs SAGE de l'EP Loire	EP Loire	/
Pêche au cas pratique : Photogrammétrie	Journée d'échange	ARRA ²	/
Transversale	Réunion d'échange	Cellule ASTER 63	/

Le SAGE en action

Actions menées par la cellule d'animation

Étude de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin (D 1.3.2)

Les têtes de bassin constituent le bassin d'alimentation des petits chevelus. Elles représentent un enjeu majeur de la gestion de l'eau. De leur intégrité dépend tout le fonctionnement de la rivière aval tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. En effet, les cours d'eau de têtes de bassin constituent en moyenne **60-70 % du réseau hydrographique total** et sont responsables à **60 % de la qualité de l'eau des cours d'eau en aval**. Une étude spécifique sur les têtes de bassin de la Sioule a été engagée en décembre 2015. L'étude consiste à :

- ▶ identifier et délimiter les têtes de bassin sur l'ensemble du territoire du SAGE Sioule
- ▶ caractériser l'ensemble des têtes de bassin d'un point de vue écologique et hydrologique en vue de définir les têtes de bassin stratégiques pour le bassin de la Sioule
- ▶ proposer des objectifs et des règles de gestion adaptés
- ▶ mettre en place une méthodologie cadre de diagnostic approfondi des têtes de bassin, testée sur un échantillon

L'année 2017 a été consacrée à la finalisation de la caractérisation écologique et hydrologique. Les têtes de bassin ont été priorisées et des objectifs et préconisations de gestion spécifiques définis. La phase 4 de test de la méthodologie de diagnostic a également été lancée.



Les ateliers du 5 janvier 2017

La caractérisation des têtes de bassin constitue la base de la définition des secteurs prioritaires, les moyens humains et financiers ne permettant pas d'intervenir partout où cela serait nécessaire. Un travail de concertation avec les acteurs du territoire s'est ainsi avéré indispensable (voir COPIL du 9 novembre 2016). Pour cela, 3 groupes d'experts ayant une connaissance fine du territoire ont été composés, un par enjeu (qualité, quantité, milieux/espèce). L'objectif est de conforter le travail de caractérisation des têtes de bassin conduit par le bureau d'étude dans un premier temps, et ensuite d'identifier les têtes de bassin les plus prioritaires.



Le COPIL du 27 avril 2017

Le COPIL a validé la caractérisation hydrologique et écologique des têtes de bassin en intégrant les données issues de la phase de concertation de janvier. Pour plus de clarté, une fiche de synthèse par masse d'eau a été bâtie. Sur cette base, il a été réalisé 2 cartes de niveaux de priorité : une pour les têtes de bassin nécessitant des opérations de restauration et une autre pour celles devant être préservées.

La méthodologie de travail pour la définition des objectifs et des préconisations de gestion a été présentée. Le COPIL s'interroge sur la plus-value de la méthodologie proposée. Il souhaite que les propositions du bureau d'étude restent simples (il n'est pas question d'écrire un nouveau schéma de gestion) et territorialisées dès lors que cela est pertinent.

Le COPIL du 29 juin 2017

Le Bureau d'étude a exposé ses propositions d'objectifs et de préconisations dans le but de recueillir les premières remarques du comité de pilotage. De façon général, SCE a trop détaillé ses préconisations sans pour autant qu'elles soient très spécifiques au territoire. Les membres du COPIL se laissent la période estivale pour faire ses retours sur cette première version de travail.

Le COPIL du 14 septembre 2017

Le COPIL est revenu sur les cartes de priorisation établie en avril. En effet, il n'est pas pertinent de « catégoriser » les têtes de bassin en « à préserver » ou « à restaurer » car bien souvent ces deux types d'action sont nécessaires et complémentaire sur un même secteur. Ainsi, il a été fait le choix de classer **l'ensemble des têtes de bassin comme stratégiques et de définir en contrepartie seulement 3 niveaux de priorités d'intervention**, sur une même carte selon, les principes suivants :

- ▶ Plus la tête de bassin est dégradée et menacée plus il est urgent de la restaurer
- ▶ Plus la tête de bassin est en bon état et menacée plus il est urgent de la préserver

Suite à la consultation estivale sur les objectifs et préconisations de gestion, le COPIL considère que le travail fourni ne correspond pas réellement aux attentes car il s'agit en grande partie d'une reformulation du SAGE. Le travail doit être entièrement revu et adapté aux têtes de bassin.

Le COPIL du 26 octobre 2017

La nouvelle version des objectifs et préconisations est présentée rapidement aux membres du comité de pilotage. Les évolutions concernent principalement la forme et peu le fond. A l'unanimité, le COPIL maintient sa position : le travail ne correspond pas aux attentes.

Le COPIL a donc réalisé lui même ce travail et ainsi défini **36 préconisations structurées autour de 14 orientations stratégiques.** Elles ne sont pas

Le SAGE en action

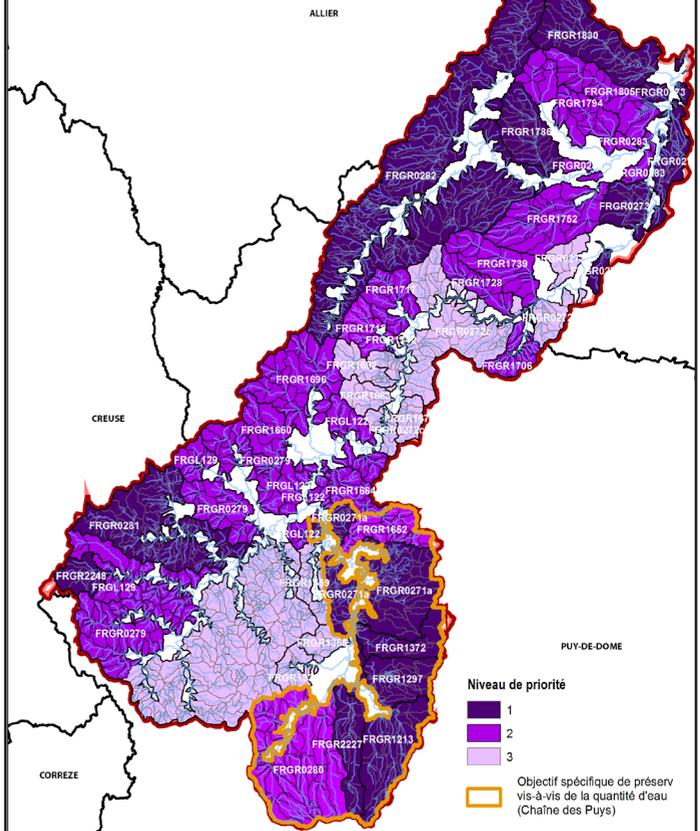
Actions menées par la cellule d'animation

exhaustives mais se veulent complémentaires à celles inscrites dans le SAGE Sioule et spécifique aux têtes de bassin. Elles sont de 3 ordres :

- ▶ Des préconisations opérationnelles territorialisables pouvant être d'ores et déjà mise en œuvre à travers les outils contractuels ;
- ▶ Des préconisations opérationnelles dont l'animation/réalisation peut être conduite dès maintenant par la CLE ou ses partenaires ;
- ▶ Des préconisations permettant d'alimenter les réflexions de la CLE lors d'une future révision du SAGE.

La phase de terrain est également lancée sur les têtes de bassin de la Bouble et du Chalamont.

Priorité d'intervention sur les têtes de bassin versant





Projet de recherche sur les ressources en eau souterraine de la Chaîne des Puys - CAPRICE (D 3.1.1.)

Les nappes de la Chaîne des Puys sont, par leur quantité et leur qualité, des **ressources en eau souterraine stratégiques** à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Le SDAGE les qualifie de nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP).

Pour faciliter une gestion équilibrée de ces ressources, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont mis en place une **commission inter-SAGE** et le SAGE Sioule, par sa disposition 3.1.1, prescrit la mise en œuvre d'une **gestion volumétrique à l'échelle de la Chaîne des Puys**.

Dès 2014, les 2 CLE ont souhaité engager un **programme de recherche** sur plusieurs années afin de renforcer les connaissances actuelles.

Pour définir les faisabilités technique, administrative et financière du projet, un rapprochement s'est opéré avec le laboratoire de recherche Magma et Volcan (Université de Clermont Auvergne), l'Ecole des Mines de St-Étienne, l'Agence de l'Eau, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Établissement Public Loire.

Au cours des années 2015 et 2016, le projet n'a cessé de s'enrichir au fil des échanges avec les unités de recherche. Initialement axé uniquement sur les aspects quantitatifs, désormais c'est un **projet ambitieux multifithématiques sur 3 ans qui a été bâti autour duquel de nombreux partenaires techniques**

et experts se sont associés.

Fin 2016, l'**Agence de l'Eau a ajournée la demande d'aide financière** en raison du portage du projet par les universités et de son coût jugé élevé. Elle demande que le projet soit porté par une collectivité et en priorité par la structure porteuse des SAGE, soit l'Établissement public Loire.

Cette étude est essentielle et la détermination des 2 présidents de CLE sans faille. Si bien qu'en 2017, **l'EP Loire a étudié la faisabilité de porter ce projet**. Aucune solution alternative satisfaisante n'a pu être trouvée afin de respecter les points suivants :

- ▶ Répondre aux demandes et aux besoins des deux CLE
- ▶ Garantir la nature et la qualité du projet
- ▶ Respecter le travail réalisé par les chercheurs sur ce sujet depuis 3 ans

Finalement, le montage le plus pertinent reste bien le montage initial à quelques ajustements près. Si bien que l'Agence de l'Eau est revenue sur sa position et accepte de participer à minima au projet (20%). **L'Université Clermont Auvergne a donc déposé son projet auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (FEDER).**

Depuis, les financements sollicités ont été accordés. Le projet va enfin pouvoir être officiellement lancé !



Le SAGE en action

Actions du Contrat Territorial Sioule

Le Contrat territorial Sioule 2014-2018 a vocation à mettre en œuvre les dispositions du SAGE. Il comporte 3 volets :

- ▶ Volet A : Restauration des milieux aquatiques (1 481 082 €)
- ▶ Volet B : Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses (2 938 276 €)
- ▶ Volet C : Animation, communication et suivi (500 850 €)

L'année 2017 a été consacrée à :

- ▶ la réalisation de l'avenant du Contrat territorial (cf. avis)
- ▶ l'inventaire terrain des zones humides sur 25 communes (cf. avis)
- ▶ la réalisation des études préalables aux opérations 2018
- ▶ l'appui technique et administratif pour la réalisation de travaux ponctuels

Côté travaux on note :



Remplacement d'un passage à gué busé par un pont cadre sur la Bouble à Youx



Restauration de la ripisylve sur la Bouble, le Boulblon et la Sioule (Pontgibaud/St-Pierre-le-Chastel)



Mise en défens de la Bouble (Louroux-de-Bouble et Chirat l'Eglise/Target) et de la Sioule (Pontgibaud) contre le bétail



Effacement d'une dige d'étang sur un affluent de la Bouble à Youx



Restauration des berges de la Bouble (Louroux-de-Bouble) et de la Sioule (Pontgibaud)

MAÎTRISE D'OUVRAGE		PROGRAMMATION 2017	SECTEUR D'INTERVENTION	ÉTAT
Volet A : Restauration des milieux aquatiques	CC Chavanon, Combrailles et Volcans	Restauration de la continuité écologique (étang) et de la zone humide associée	Commune de St-Germain-près-herment	Etude en cours
		Diversification du lit mineur	La Sioule à Pontgibaud	-
			Le ruisseau de Mazaye à St-Pierre-le-Chastel	Etude en cours
	CC Combrailles, Sioule et Morge	Diversification du lit mineur	Le ruisseau de Cubes à Chateauneuf-les-Bains	Etude finalisée
	CC du Pays-de-Saint-Eloy	Restauration de la structure des berges	La Bouble à St-Eloy-les-Mines	Etude en cours
	CC Saint-Pourçain, Sioule, Limagne	Restauration et renaturation de la ripisylve Restauration légère de la ripisylve Restauration de la structure des berges	La Bouble depuis le Boulbon jusqu'à la Sioule	Etat des lieux complémentaire en cours
			Le Boulbon	
			La Sioule	
	Commune St-Pierre-le-Chastel	Reméandrage du ruisseau de Mazaye	Marais de Paloux	Etude en cours
	Commune de Youx	Restauration de la continuité écologique	Pont busé sur la Bouble	Terminé
Etang sur un affluent de la Bouble				
FDAAPPMA 63	Restauration de la continuité écologique	Ruisseau de Braynant	Etude en cours	
LPA Rochefort-Montagne	Restauration et renaturation des berges et de la ripisylve	Ruisseau de la Fontsalade	Etude finalisée	
SIVU de l'Etang-Neuf	Restauration et valorisation d'une zone humide	Etang-Neuf	Etude finalisée	
Volet B : Lutte contre les pollutions diffuses	Chambre d'agriculture 63	Mission agricole pour la lutte contre les pollutions azotées	Bassins versant du ruisseau de Cubes et de Braynant	En cours
	Commune de Vitrac	Travaux assainissement collectif : réseau et assainissement	Gouzet	En cours
	SIVU des Bords de Sioule	Travaux assainissement collectif : réseau et assainissement	Peschadoire	En cours
Volet C : Animation, communication et suivi	CC Saint-Pourçain, Sioule, Limagne	Animation du Contrat Territorial	-	Terminé
		Finalisation de l'avenant au Contrat Territorial	-	Terminé
		Accompagnement de collectivités et propriétaires privés	-	Terminé
	SMAD des Combrailles	Mission zones humides : inventaire et accompagnement technique	Territoire du SMADC	En cours
Programmation associée	Usine d'embouteillage de Châteauneuf-les-Bains	Restauration de la continuité écologique	Ruisseau de Cubes	Etude en cours
	Commune de Teihlet	Restauration de la continuité écologique	La Bouble	Etude en cours



Le SAGE en action

Actions menées par l'EP Loire

Bilan des connaissances sur les impacts du changement climatique

Parallèlement à l'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique par le Comité de bassin Loire-Bretagne, l'EP Loire a établi un bilan des connaissances sur les impacts du changement climatique sur chacun des territoires de SAGE dont il assure le portage. A ce titre, une restitution en CLE a été organisée en mars 2017 avec pour objectif d'informer sur les impacts du changement climatique et d'inviter les CLE à agir.

Globalement, sur le bassin de la Sioule, les simulations indiquent une baisse de 5% des précipitations engendrant une baisse généralisée des débits moyens mensuels (jusqu'à -50% en période d'étiage). On observe un décalage globale du cycle hydrologique avec des hautes eaux plus hivernales et des étiages se prolongeant sur l'automne.

Les usages de l'eau s'en retrouve alors sensiblement perturbés (risque de pénurie pour l'AEP, besoins agricoles accrus) tout comme les espèces aquatiques qui rechercheront des zones de refuge thermique.

Etude sur les zones d'expansion de crue

Fin 2016, l'EP Loire a lancé une analyse exploratoire, sur l'ensemble du bassin fluvial, des potentialités en termes de zones d'expansion de crues. L'objectif était notamment d'appréhender, pour la première fois à cette échelle, le potentiel de stockage des crues pour réduire le risque inondation.

Conception mutualisée des tableau de bord des SAGE

Le tableau de bord est un outil indispensable à la mise en œuvre et au suivi des SAGE. Cet outil a été rendu obligatoire par la circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE. Il permet, à l'aide d'indicateurs, de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre du SAGE mais aussi de communiquer sur les résultats des actions menées.

Antoine CHEVALIER, stagiaire à l'EP Loire, a dressé une ébauche de tableau de bord type qui pourra ensuite être déclinée sur chacun des territoire de SAGE. Le SAGE Sioule a servi de test pour évaluer la trame commune. Des ajustements sont encore nécessaires et un bon nombre de données reste à collecter. Ce travail a vocation d'être poursuivi et approfondi par la cellule d'animation du SAGE Sioule.



Autres actions

Restauration de la continuité écologique (Objectif 1.1)

La restauration de la continuité écologique est un enjeu fort du SAGE Sioule et 3 niveaux de priorité ont été définis (1 : axe migrateur + Bouble / 2 : cours d'eau liste 2 / 3 : petits cours d'eau et affluents).

Cette année, de nombreux travaux ont été réalisés :

- ▶ **Moulin Breland** à St-Pourçain-sur-Sioule/Contigny : mise en service de la station de comptage (55 saumons et 14 anguilles argentées en 2017)
- ▶ **Moulin de la Ville** à St-Pourçain-sur-Sioule : travaux de mise en conformité du barrage et de l'usine (montaison et dévalaison)
- ▶ **Moulin de la Carmone** à St-Pourçain-sur-Sioule : nouvelle passe à poisson et nouvelle dévalaison (il reste encore à faire la passe à poisson à l'usine)
- ▶ **Ruisseau de Cubes** à Châteauneuf-les-Bains : projet d'arasement complet ou partiel de 3 obstacles

Diagnostic, contrôle et mise en conformité des plans d'eau (D 1.2.1 et 1.2.2)

Les plans d'eau par leur implantation, leur fonctionnement et leur mode de gestion impactent de façon notable les cours d'eau en aval. Depuis plusieurs années, la CLE émet des avis sur les demande de régularisation et de renouvellement d'autorisation. **Les recommandations de la CLE commence à porter ses fruits.** En effet, plusieurs propriétaires ont engagé une **phase d'étude pour se mettre en conformité** tandis que d'autres ont souhaité tout simplement supprimer leur étang. Ainsi, en 2017, **2 étangs (Youx et Vitrac) ont été effacés** et le cours d'eau restauré.

Inventaire de la flore envahissante sur l'axe Sioule (D 1.3.3)

Dans le cadre des sites Natura 2000 gorges de la Sioule et basse Sioule, le CEN Auvergne et le CEN Allier ont mis à jour les cartographies de la flore indigène.

Les nouvelles prospections témoignent d'une extension très significative de la colonisation par la renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya notamment sur la partie basse de la Sioule. La Jussie très présente sur l'Allier ne semble pas encore avoir colonisé la Sioule mais des compléments d'inventaire doivent être conduits par le CEN Allier sur les annexes hydrauliques afin de confirmer cette donnée.





Le SAGE en action

Autres actions

Inventaire des écrevisses dans les gorges de la Sioule (D 1.3.3)

La Fédération de pêche 63 a réalisé un inventaire des écrevisses dans le cadre de la mise en oeuvre du site Natura 2000 «les gorges de la Sioule».

L'état des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le site N2000 des gorges de la Sioule est préoccupant. Les populations historiquement présentes sur la Gourdone ont disparues et sur le ruisseau de Fayoles plusieurs cadavres ont été observés. Seul le ruisseau des Cotarriaux présente une population viable. A contrario, la colonisation par les écrevisses invasives se poursuit sur la Sioule, la Viouze, le ruisseau du Pas de St-Martin, le Chalamont et le Coli. Elles proviennent certainement de vidange d'étangs et la découverte de l'écrevisse de Louisiane sur le ruisseau du Pas de St-Martin est très inquiétante.

Réhabilitation du site minier de Roure-Les Rosiers (D 2.1.1)

Le district métallifère de Pontgibaud comporte un ensemble de sites de résidus de traitement de minerai de plomb argentifère issus de l'activité minière passée. Au total, le long de la Sioule, 225 000 m³ de matériaux fins contaminés surtout en plomb et arsenic génèrent un impact significatif sur la qualité des sédiments.

Un premier site « Pontgibaud stade » a été réhabilité en 2013-2014. En 2017, le second site « Roure-Les Rosiers » a lui aussi été réaménagé. Les travaux consistaient à rassembler en un dépôt unique les résidus de traitement puis de les recouvrir de terre végétale le tout cerné de 1 000 m de fossés périphériques pour collecter les eaux de ruissellement. Par ailleurs, le ruisseau de la Veyssière en bordure du site a été restauré et la petite retenue d'eau au milieu des dépôts supprimée.

Programme Agro-Environnemental et Climatique PAEC Sioule, Gorges et Combrailles (D 2.2.1 et 2.3.5)

En 2017, le volet eau du PAEC a rencontré un réel succès. Sur les 120 demandes initiales, 50 diagnostics d'exploitations ont pu être réalisés et 49 exploitations ont contractualisé des mesures agro-environnementales et climatiques. Au total ce sont 320 ha (30 exploitations) de zones humides qui seront préservées et entretenus, 400 ha (20 exploitations) pour lesquelles la charge de pâture en zones humides est limitée, 4162 ml de ripisylve préservée et entretenue (6 exploitations) et 450 ha (14 exploitations) de grandes cultures où les intrants sont supprimés.

La communication et la sensibilisation

3^{ème} forum des élus : les travaux de gestion des cours d'eau et évocation de la GEMAPI

A l'occasion du 3^{ème} Forum des élus du Bassin de la Sioule, le 7 juillet 2017, une vingtaine d'élus et de partenaires techniques et financiers se sont réunis, au « Vert plateau » sur la commune de Bellenaves.

La matinée a été consacrée à la visite des travaux de gestion des cours d'eau sur les communes de Bayet, Fourilles et Chareil-Cintrat. Ces chantiers présentés par Vincent Jourdan, l'animateur du Contrat territorial, constituaient un bon exemple de gestion des milieux aquatiques, et ont permis d'appréhender les futures actions qui entreront dans les compétences de la GEMAPI.



L'après-midi en salle a été l'occasion d'exposer aux participants le rôle et les actions en cours du SAGE, ainsi que d'autres exemples de travaux du Contrat territorial. Les participants ont également pu échanger sur la mise en place de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) dès le 1^{er} janvier 2018. Ces travaux seront exclusivement confiés aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La journée s'est clôturée par la présentation du Trophée de l'Eau remis à la commune de Châteauneuf-les-Bains pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de Cubes dans le centre du village. Un bel exemple à suivre !



La compétence GEMAPI

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

A partir du 1^{er} janvier 2018, cette compétence vient enrichir la liste des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération qui ont la possibilité de la transférer ou de la déléguer. Sur le bassin de la Sioule, cette compétence est directement exercée par les communautés de communes.



3^{ème} plaquette « les éclairages du SAGE » : les plans d'eau et leur réglementation



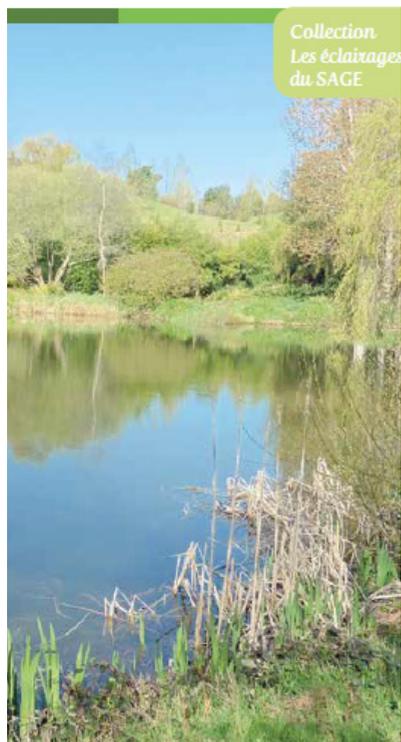
LES PLANS D'EAU & LEUR RÉGLEMENTATION

sur le bassin de la Sioule et ses affluents

La collection « les éclairages du SAGE » s'enrichit cette année avec une première plaquette sur les plans d'eau et leur réglementation.

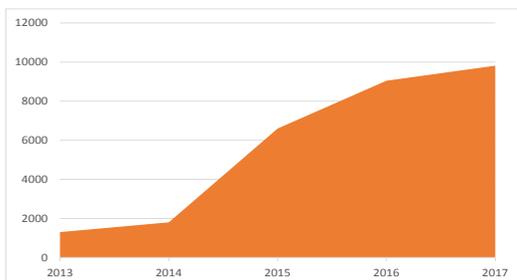
Après un bref état de la situation sur le bassin versant de la Sioule, les impacts sur la qualité des eaux, sur l'hydrologie, sur les habitats et sur les espèces aquatiques sont abordés.

Cette plaquette aborde également les aspects réglementaires issus du Code de l'Environnement, des dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et des règles du SAGE Sioule.



Le site internet du SAGE Sioule

La nouvelle version du site Internet développé en 2015 témoigne d'une meilleure efficacité. L'information est plus accessible et plus lisible. La fréquentation est en perpétuelle augmentation. En 2017, on frôle les 10 000 utilisateurs et plus de 43 000 pages visitées. Le taux de rebond (une seule page vue) de 46 % se situe dans la basse moyenne et signifie que les internautes ont tendance à visiter d'autres pages du site (3 en moyenne).



Les chiffres 2017

L'Etablissement public Loire assure l'animation et le financement de la mise en oeuvre du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau. Des partenaires financiers soutiennent l'EP Loire dans cette tâche.

Pour l'année 2017, les dépenses réalisées s'élèvent à 80 261,39 €.

	DÉPENSES		PLAN DE FINANCEMENT		
	Dépenses prévisionnelles 2017	Dépenses réelles 2017	Agence de l'eau	Etablissement public Loire	FEDER
ANIMATION	84 345 €	77 294,13 €	76 195,85 €	1 098,28 €	- €
Cellule d'animation (Animatrice, secrétariat Ebreuil, appuis technique Orléans)	74 041 €	70 063,81 €	80 %	1,4 %	/
Frais de fonctionnement (Location du bureau, fournitures, frais de mission...)	10 304 €	7 230,32 €	Forfait		
COMMUNICATION	5 000 €	2 967,26 €	1 780,36 €	1 186,90 €	- €
Site internet	800 €	624,86 €	60 %	40 %	/
Journal de la Sioule	1 800 €	- €			
Rapport d'activité	1 200 €	1288,60 €			
Plaquettes	500 €	460,80 €			
Manifestation (Forum des élus, rendez-vous de l'eau)	700 €	593,00 €			
ÉTUDE	64 000 €	En cours			
Étude « tête de bassin »	64 000 €		70 %	/	30 %



Les perspectives 2018

Partager et mettre en œuvre le SAGE

L'année 2018 sera la 5^{ème} année de mise en œuvre du SAGE Sioule.

L'ébauche du tableau de bord conçu par l'EP Loire sera retravaillée pour apporter plus de lisibilité aux actions menées et résultats obtenus.

Coté communication, il est notamment prévu de :

- ▶ Réaliser le 2^{ème} numéro du journal « Les échos de la Sioule »
- ▶ Organiser le 4^{ème} forum des élus
- ▶ Organiser le 4^{ème} rendez-vous de l'eau
- ▶ Réaliser 1 ou 2 plaquettes de sensibilisation

Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides

En 2018, les travaux suivants seront conduits en priorité :

- ▶ Finaliser l'étude de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin
- ▶ Réaliser des diagnostics d'ouvrages et définir un programme de restauration sur le bassin de la Bouble
- ▶ Réaliser l'inventaire des plans d'eau du bassin de la Bouble
- ▶ Poursuivre les inventaires zones humides notamment sur la partie Allier
- ▶ Engager des réflexion sur la pratique du canoë

Les collectivités qui le souhaitent pourront également solliciter l'animatrice dans le cadre de la réalisation de leur document d'urbanisme pour garantir la prise en compte des enjeux liés à l'eau.

Selon les possibilités de LOGRAMI, le cahier de charge pour la mise en place d'un programme d'étude et de suivi sur l'abondance et les flux migratoires de l'anguille sera élaboré.



Les perspectives 2018

Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux



La commission « ressources » abordera les questions de pollution par les substances dangereuses présentes dans les sédiments des barrages des Fades et de Queueille.

Également, la CLE veillera à la réhabilitation et au confinement des sables contaminés issus de l'activité minière de Pontgibaud (site de Barbecot) dont les travaux sont normalement prévus pour 2018.

Aussi, la cellule d'animation du SAGE accompagnera les collectivités dans la réalisation de leur diagnostic assainissement et leur programme de travaux ainsi que dans la réalisation et la mise en œuvre de leur profil de baignade.

Préserver et améliorer la quantité des eaux

L'année 2018 officialisera le lancement du projet CAPRICE qui a eu tant de difficulté à se concrétiser. Les cellules d'animation des deux SAGE accompagneront les unités de recherche dans leur démarche et participeront au suivi du programme de recherche.

Des réflexions sur le suivi quantitatif de la Bouble seront également engagées. La pérennité de la station de Chareil-Cintrat sera notamment abordée.

Protéger les populations contre les risques d'inondation

La cellule d'animation assurera une retranscription des résultats de l'étude de définition des zones d'expansion de crue menée par l'EP Loire.

- ▶ **ARRA²** : Association Rivière Rhône-Alpes-Auvergne
- ▶ **Bon état** : situation de référence naturelle combinant la bonne qualité des eaux (état qualitatif) et le bon fonctionnement écologique de l'écosystème (état écologique) pour les eaux superficielles et la bonne qualité et quantité des eaux (état qualitatif et quantitatif) pour les eaux souterraines
- ▶ **CAPRICE** : Approche Interdisciplinaire pour la Caractérisation des Ressources en Eau de la Chaîne des Puys (projet de recherche)
- ▶ **CLE** : Commission Locale de l'Eau, parlement local de l'eau
- ▶ **Continuité écologique** : libre circulation des espèces et bon déroulement du transport sédimentaire
- ▶ **Contrat de rivière** : outil contractuel signé entre les maîtres d'ouvrage et les financeurs pour réaliser des travaux, remplacé par le contrat territorial
- ▶ **Contrat territorial** : outil contractuel signé entre les maîtres d'ouvrage et les financeurs pour réaliser des travaux
- ▶ **COPIL** : Comité de pilotage
- ▶ **DCE** : Directive Cadre européenne sur l'Eau
- ▶ **DDT** : Direction Départementale des Territoires (service de l'État)
- ▶ **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (service de l'État)
- ▶ **EP Loire** : Établissement public Loire, EPTB (structure porteuse du SAGE Sioule)
- ▶ **EPTB** : Établissement Public Territorial de Bassin
- ▶ **Eutrophisation** : augmentation et accumulation des matières organiques liées à un apport excessif en éléments nutritifs (phosphore, azote) et entraînant un dysfonctionnement de l'écosystème
- ▶ **FMA** : Forum des Marais Atlantiques
- ▶ **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- ▶ **MAPTAM** : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- ▶ **Masse d'eau** : référentiel élémentaire de la Directive Cadre sur l'Eau, unité d'évaluation de la qualité des eaux
- ▶ **MISEN** : Mission InterService de l'Eau et de la Nature
- ▶ **NAEP** : Nappe à réserver pour l'Alimentation en Eau Potable
- ▶ **Natura 2000** : Réseau rassemblant des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.
- ▶ **NOTRE** : Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- ▶ **PAEC** : Plan Agro-Environnemental et Climatique
- ▶ **PAGD** : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux et des milieux aquatiques
- ▶ **PLU** : Plan Local de l'Urbanisme
- ▶ **PNR** : Parc Naturel Régional
- ▶ **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, outil de planification
- ▶ **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ▶ **SMADC** : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles
- ▶ **SMAT** : Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique du bassin de Sioule
- ▶ **SOCLE** : Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau
- ▶ **Tête de bassin** : zone d'alimentation des petits cours d'eau
- ▶ **ZICO** : Zone d'Intérêt Communautaire pour la protection des Oiseaux
- ▶ **ZHIEP** : Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier
- ▶ **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique
- ▶ **Zone humide** : terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire et où peut se développer une végétation dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année

SAGE SIOULE

Maison des services

21 allée du chemin de fer

03450 ÉBREUIL

Tél. : 04 70 90 67 62

www.sage-sioule.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



ETABLISSEMENT
**PUBLIC
LOIRE**



agence de l'eau
Loire-Bretagne

Établissement public du ministère
chargé du développement durable